



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2022 DVD 102** Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 euros) et conventions avec 8 associations.

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mes chers collègues,

Paris a au fil du 20<sup>e</sup> siècle adapté les aménagements de l'espace public à la circulation automobile en cohérence avec un code de la route principalement construit sur des règles de comportement pour les automobilistes et l'objectif de fluidifier la circulation. Au tournant des années 2000, un changement de paradigme est apparu avec la redistribution des espaces au profit des transports publics et des modes actifs. En parallèle, la réglementation évoluait vers le principe de prudence à l'égard des usagers vulnérables et la définition de nouvelles zones de circulation en milieu urbain : aire piétonne, la zone 30, zone de rencontre.

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, le développement de nouveaux moyens de déplacement (engins de déplacement personnels, vélos ou scooters en libre-service...), la diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle..., transforment non seulement le paysage urbain parisien mais l'usage qui en est fait. Ainsi, l'évolution des modalités d'usage de cet espace parisien doit inévitablement s'accompagner d'un apprentissage pour amorcer un véritable changement de comportement vers un meilleur partage de l'espace public, le développement du respect mutuel de tous les usagers et le rappel de la nécessité de redoubler de vigilance en faveur des plus vulnérables.

La stratégie Paris Piéton contribue à cette démarche de partage de l'espace public. Fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Ville de Paris et répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons, cette stratégie a été votée à l'unanimité par le Conseil de Paris en janvier 2017. Cette démarche vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Elle propose des réponses aussi bien en terme d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, notamment en matière de sécurité routière. Cette stratégie Paris Piéton entame aujourd'hui une nouvelle étape. Il s'agit d'actualiser les objectifs et le plan d'actions à l'aune des évolutions récentes (crise sanitaire, essor du télétravail, évolution des modes de déplacement et de consommation...) et d'accompagner la transformation des espaces publics parisiens, en articulant l'échelle du quotidien et de l'hyper proximité propre à la ville du quart d'heure avec une dimension plus

large en vue des grands événements exceptionnels tel que les JOP 2024. Il s'agit également de contribuer, au travers notamment du tissu associatif, à l'apaisement de l'espace public et à en assurer une pratique inclusive.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2022 les 8 projets associatifs suivants:

### 1) **Rue de l'Avenir (14<sup>e</sup>)**

Depuis 1988, date de sa création, l'association Rue de l'Avenir se définit à la fois comme un laboratoire d'idées et un organisme d'éducation populaire qui milite pour des villes plus sûres, plus solidaires et plus agréables à vivre. L'association mène des actions visant d'une part, à faire adopter des mesures de modération de la circulation motorisée et de protection du cadre de vie urbain et d'autre part, favorisant la sécurité des usagers dans leurs déplacements. Elle conduit des actions éducatives et pédagogiques en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement au bénéfice des plus vulnérables (enfants, jeunes, personnes âgées...) en organisant leur participation à divers échanges sur ces thématiques (animation, information, activités diverses ...). En 2021, l'association en partenariat avec le CEREMA a notamment, organisé un webinaire le 23 mars, intitulé "Agir pour des abords d'écoles sûrs et accueillants-" dans le cadre du programme « Une Voirie pour Tous ». Celui-ci a réuni 25 intervenants issus de collectivités ou d'associations, et 1200 participants.

En 2022, Rue de l'Avenir souhaite poursuivre ses actions à travers un projet de définition de la typologie des conflits entre piétons, cyclistes et trottinettes en s'appuyant sur un groupe de travail mis en place par l'association, les correspondants locaux et diverses sources d'information. Des mesures pour éviter ces accidents et pour réduire leur gravité seront proposées.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en fonctionnement

### 2) **Le Picoulet (11<sup>e</sup>)**

Le Picoulet est une association implantée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement au sein du quartier Fontaine au Roi. Le café de cette association est un lieu de rencontre et de convivialité ouvert à tous, qui accueille des expositions proposées par les habitants du quartier et des soirées festives. Le Picoulet mène une action sociale globale favorisant la mixité, l'autonomie et la participation inter générationnelle de tous ses publics à travers des activités d'animation, de formation et de réflexion que l'association organise. En 2021, l'association a animé une rue aux enfants dans la rue Robert Houdin.

En 2022, elle propose d'étendre ces animations à de nouveaux espaces et notamment à :

- L'impasse Piver sur lequel un premier test d'animation a été réalisé en 2021 avec l'arrivée de l'annexe du Conservatoire dans cette impasse
- La Rue de la Présentation devenue "Rue aux écoles" en 2021 et totalement piétonnisée
- L'Impasse de la Baleine, devant l'école maternelle avec des animations à la sortie de l'école en lien avec les parents d'élèves.

Ces activités seront l'occasion d'informer et mobiliser les habitants sur la vie et les projets du quartier et d'expérimenter une programmation d'activités qui répond aux attentes des habitants (tester les usages)

Montant de la subvention proposée : 3 000 € en fonctionnement

### **3) Fédération Léo Lagrange Nord-Ile de France (14<sup>e</sup>)**

Depuis sa création en 1950, la fédération Léo Lagrange a considérablement évolué, depuis la professionnalisation du secteur de l'animation dans les années 1960 au développement des actions en faveur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion mais sans jamais perdre son combat initial pour une société plus tolérante, plus juste et plus responsable.

En 2022, le centre socioculturel Maurice Noguès géré par la Fédération Léo Lagrange en partenariat avec le comité d'usagers, le conseil des jeunes usagers et les bénévoles du centre propose d'accompagner des initiatives locales d'aménagements éphémères du quartier et des animations intergénérationnelles en concertation et avec la participation des habitants, des commerçants et des associations environnantes et ainsi travailler sur l'amélioration du cadre de vie des habitants. En effet, le diagnostic de territoire mené en 2019 dans le cadre du renouvellement du projet social du centre socioculturel Maurice Noguès a permis de faire émerger plusieurs priorités, et notamment celle de la réappropriation nécessaire de l'espace public par les habitants de la Porte de Vanves, lieux peu utilisés par les habitants, marqués par des conflits d'usages entre différents publics (jeunes, familles, personnes âgées) et des pratiques illicites, notamment sur la place Marthe Simard.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en fonctionnement

### **4) Home Sweet Mômes (18<sup>e</sup>)**

Home Sweet Mômes est un café des enfants implanté sur le quartier de la Goutte d'Or dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. C'est un lieu ouvert à tous, dans l'intérêt des enfants de 0 à 18 ans, sans aucune exclusion (âge, sexe, nationalité, condition sociale, handicap). Les journées du Café sont pensées autour d'espaces de jeux libres organisés par des parents, des bénévoles et/ou des intervenants professionnels et de moments de convivialité (pauses, déjeuner et goûter).

Depuis le mois de mars 2018, l'association élabore en co-construction avec les habitants une programmation pour animer des rues aux enfants en s'attachant à proposer une programmation intergénérationnelle pour favoriser la rencontre.

En 2022, Home Sweet Mômes propose de poursuivre avec les habitants la programmation itinérante d'animations de rues aux enfants sur le quartier, et notamment sur les rues Émile Duployé, Marcadet, Richomme, de Suez, l'esplanade de l'Église Saint Bernard... L'association favorisera l'appropriation de l'espace public par les enfants dans un environnement bienveillant et sécurisant et proposera des animations pour les enfants et leurs familles sur un espace public apaisé et partagé par tous.

Montant de la subvention proposée : 7 000 € en fonctionnement

### **5) Rosa Parks (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>)**

Rosa Parks est une association de quartier créée en 2014 par des citoyens et des associations sur un territoire allant de la Porte de la Chapelle et à la Porte de la Villette. L'association participe à la renaissance du territoire en structurant l'accueil du centre social et culturel comme un lieu ressource, en faisant découvrir le quartier et en encourageant l'appropriation de l'espace public par l'embellissement collaboratif du quartier. Les actions de l'association sont pensées pour créer une dynamique collective et la volonté de rompre l'isolement par des activités conviviales et soucieuses de l'environnement.

Depuis 2018, Rosa Parks organise une fois par mois dans les quartiers Charles-Hermite et Macdonald-Émile Bollaert, l'animation de rues aux enfants (radio, maquillage, goûter partagé, coin lecture, activité zumba, activité scientifiques, atelier réparation vélo ...) en coordonnant diverses associations.

En 2022, l'association souhaite poursuivre ces actions tout en favorisant la circulation piétonne sur ces secteurs, qui, ceinturés par le périphérique et les boulevards des Maréchaux, subissent une forte présence automobile.

Montant de la subvention proposée : 5 500 € en fonctionnement

#### **6) Fabrication Maison (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)**

Fabrication Maison mène des ateliers participatifs de réflexion sur les quartiers à travers la création graphique. L'association accompagne les acteurs locaux et les habitants dans des actions permettant de développer l'imaginaire collectif autour de l'espace public, en contribuant à porter la parole des divers publics, par une pratique sociale à la création et à la diffusion d'images. Elle développe les arts graphiques dans des projets de développement local donnant à ces derniers une lisibilité et une dimension singulière qui porte la trace des personnes participantes. Elle intervient dans le quartier Danube Solidarité Marseillaise, Paris 19e, Paris 20e en secteur en politique de la ville. Par exemple, depuis 2019, cette association réalise avec les habitants en groupe intergénérationnel des fresques en pied d'immeubles et conçoit des affiches et dépliants sur les événements de quartier.

En 2022, l'association souhaite poursuivre ce travail d'implication des habitants des deux quartiers Danube Solidarité (19<sup>e</sup>) et des portes du 20<sup>e</sup>, en développant des projets de signalétique dans ces secteurs, toujours à travers des démarches participatives afin de faire vivre l'identité des quartiers, toujours dans un esprit d'ouverture, inventer, améliorer les outils et les processus permettant de « fabriquer » collectivement des représentations territorialisées véhiculant une image positive du quartier.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

#### **7) Des Cris des Villes (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)**

Des Cris des Villes est une association francilienne créée en 2019, qui s'attache à développer l'esprit critique sur l'espace, à lutter contre toutes formes de dominations et à défendre le collectif. A Paris, ses actions concentrées dans les arrondissements du Nord-Est Parisien permettent de favoriser le droit à la ville pour tous dans une démarche d'éducation populaire et émancipatrice.

En 2021, l'association a organisé :

- Un escape game dont le tracé du jeu était pensé pour permettre de découvrir différents lieux et architectures des deux quartiers, et créer du lien entre Place des Fêtes et Danube.

- Des ateliers en temps périscolaires dans les écoles élémentaires Poissonniers (Paris 18), Charles Hermite (Paris 18), Eugène Reisz (Paris 20), quartiers concernés par d'importants projets de renouvellement urbain. Ainsi, ces temps permettaient aux enfants de découvrir et de comprendre la ville et plus particulièrement leur quartier
- Des ateliers ville et genre avec une classe de 4ème du collège Guillaume Budé (Paris 19e) qui visaient à aider les jeunes à comprendre et s'approprier des notions telles qu'inégalité, discrimination, sexisme, genre..., afin de leur permettre dans un second temps de décrire et analyser des situations vécues ou/et observées dans différentes sphères (privée/publique) et espaces (l'école, les transports, la maison, etc.).

En 2022, l'association propose de finaliser le diagnostic genré débuté en 2021 par la sensibilisation et le pré diagnostic pour aboutir à des préconisations d'aménagements dans des espaces publics problématiques du quartier Belleville-Amandiers-Ménilmontant. Une dernière phase consistera à la co-construction de certaines de ces solutions concrètes et spatialisées aux problématiques relevées, pour des espaces collectifs inclusifs.

Montant de la subvention proposée : 3 000 € en fonctionnement

#### **8) Quartiers du monde (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)**

Quartiers du monde est une association de solidarité internationale créée en 2003, qui se propose de construire des espaces et des formes de dialogue et de réflexion entre les jeunes, filles et garçons, entre les femmes et les hommes habitant les quartiers populaires de diverses villes du monde. L'association accompagne les habitants à identifier les problèmes et leurs causes, à formuler et à mettre en œuvre des projets en adéquation, ainsi qu'à réaliser l'évaluation participative des actions et d'estimer leur impact. Quartiers du monde fait en sorte que les habitants des quartiers puissent travailler en concertation avec les représentants des autorités locales pour construire ensemble les opportunités et les alternatives de changement, en matière d'égalité de genre, d'accès aux droits humains et aux droits des femmes, d'inclusion-cohésion sociale et de participation citoyenne.

En 2022, l'association propose d'accompagner un groupe de jeunes filles dans un parcours émancipatoire pour appréhender les usages qu'elles ont du territoire de Belleville, y compris en termes de rapports de genre. L'objectif fixé est de réaliser un diagnostic sur l'usage/les usages genrés d'un quartier et d'accompagner un groupe de jeunes filles dans un parcours d'éducation populaire via la réappropriation de leur territoire.

Le déploiement de l'action se fera au travers deux axes :

- La formation à la méthodologie de la cartographie sociale participative avec perspective de genre
- Des ateliers et marches exploratoires avec et pour les jeunes filles, en vue de leur réappropriation du territoire.

Montant de la subvention proposée : 3 000 € en fonctionnement

Je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 31 500 euros en fonctionnement aux 8 associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|  
|



**2022 DVD 102** Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 euros) et conventions avec 8 associations

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la Stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer huit conventions avec huit associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'action en faveur du partage de l'espace public et du Plan Piéton ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA 90682 n° dossier 2022\_04359) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour le projet de définition de la typologie des conflits entre piétons, cyclistes et trottinettes et de proposition de mesures pour éviter



ces accidents et pour réduire leur gravité. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Le Picoulet (n° SIMPA 8561 n° dossier 2022\_09358) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 000 euros pour étendre son activité d'animation de rues aux enfants à de nouveaux espaces et notamment à l'impasse Piver, la rue de la Présentation et à l'impasse de la Baleine. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer avec la fédération Léo Lagrange Nord-Ile de France (n° SIMPA 185552 n° dossier 2022\_09359) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour accompagner en partenariat avec le comité d'usagers, le conseil des jeunes usagers et les bénévoles du centre Maurice Noguès, des initiatives locales d'aménagement éphémères du quartier et des animations intergénérationnelles et ainsi travailler sur l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le texte de la convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Home Sweet Mômes (n° SIMPA 161081 n° dossier 2022\_09357) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 7 000 euros pour poursuivre avec les habitants la programmation itinérante d'animations de rues aux enfants, notamment sur les rues Émile Duployé, Marcadet, Richomme, de Suez, l'esplanade de l'Église Saint Bernard. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Rosa Parks (n° SIMPA 183499 n° dossier 2022\_09360) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 500 euros pour poursuivre ses animations des "rues aux enfants" dans les quartiers Charles-Hermite et MacDonald/Émile Bollaert en coordination avec diverses associations. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 6 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Fabrication Maison (n° SIMPA 15446 n° dossiers 2022\_08351 et 2022\_00684) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 4 000 euros pour développer des projets participatifs d'images et de signalétiques dans les quartiers Danube Solidarité et les portes du 20e et ainsi faire vivre l'identité de ces secteurs à travers des représentations territorialisées. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 7 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Des cris des villes (n° SIMPA 196554 n° dossier 2022\_00560) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 000 euros pour finaliser le diagnostic genré débuté en 2021 afin d'aboutir à des préconisations d'aménagements dans des espaces publics problématiques du quartier Belleville-Amandiers-Ménilmontant. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 8 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Quartiers du monde (n° SIMPA 19878 n° dossier 2022\_01635) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 000 euros pour accompagner un groupe de jeunes filles dans un parcours émancipatoire via la réappropriation de leur quartier et appréhender les usages qu'elles ont du quartier de Belleville. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Paris.